



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

- **Objet :**
- Approbation du procès-verbal des conseils municipaux des 23 septembre 2024 et 25 novembre 2024
- **Finances :**
- Fixation du coût horaire moyen par catégories du personnel du service technique dans le cadre des travaux en régie
- **Urbanisme / Environnement :**
- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle entre la commune de Crémieu, l'EPORA et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné – Secteur entrée de ville ouest
- Participation à un appel à manifestation d'intérêt « partenariat technique et financier pour la création d'une société énergies renouvelables (EnR) pour le développement des énergies renouvelables » (CCBD)
- **Affaires scolaires :**
- Dénomination du bâtiment du restaurant scolaire
- Réalisation d'une fresque sur la façade du bâtiment du restaurant scolaire
- Fusion / Regroupement de l'école élémentaire les Dauphins et de l'école maternelle les Dauphins
- **Relevé des décisions de madame la maire :**
- Rapport des décisions de madame la maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
- **Affaires diverses :**
- Tarif exposant pour les Médiévales
- Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes – Enquête sur l'accès des jeunes au sport – Commune de Crémieu / Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Approbation du formulaire de demande d'utilisation ponctuelle de lieux / matériels municipaux pour les particuliers, entreprises et commerçants

- **Vie associative :**

- Approbation du formulaire de demande d'utilisation ponctuelle de lieux / matériels municipaux pour les associations
- Approbation des tarifs de mise à disposition des lieux municipaux
- Approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations
- Approbation du dossier de demande de subvention pour les associations

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme BERCHOUX, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M. GRECIET, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme MULARD, M. ROCHE, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BOIS à M. FRANCOIS, Mme HERNANDEZ à M. MOYNE-BRESSAND, M. RIOU à Mme FAVRE, M. SNYERS à Mme BERCHOUX,

M. Patrick BALEH a été élu secrétaire.

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 23 septembre 2024 et 25 novembre 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Madame la maire : Alors en préambule de ce conseil municipal, je tenais à renouveler au nom de l'équipe mes vœux à toutes les crémolanes et tous les crémolans, que 2025 soit une année porteuse d'espoir et d'opportunité, une année où l'avenir se dessine et se décide ensemble, une année engageante pleine d'énergie pour faire avancer notre cité. Que cette année soit conviviale et solidaire, durable et plus respectueuse de notre environnement. Et je vous souhaite tout particulièrement une excellente santé. La santé ce bien précieux auquel nous accordons peu d'importance quand on le possède et pourtant nous venons d'apprendre le décès d'Anne-Marie VALLET l'une de nos colistières lors de la dernière campagne. Anne-Marie était une femme de conviction, elle assistait à toutes nos réunions et ce malgré la maladie qui la rongait sans jamais se plaindre, elle riait par la musique, les violoncelles, elle parlait de sa petite-fille, regrettant de ne pas la voir rentrer en maternelle à la rentrée de septembre prochain. Je voulais ce soir vous demander une minute de silence pour Anne-Marie VALLET et plus largement pour tous ceux qui nous ont quittés en 2024 et début 2025, pour toutes celles et ceux qui sont frappés par la maladie. Je vous demanderai si vous le voulez bien, une minute de silence.

Minute de silence.

Madame la Maire : Avant de débiter ce conseil municipal, l'ordre du jour, je voulais faire un rapide retour sur la situation de notre commune au sujet de l'école Saint-Augustin. Il me semble important que tout le monde ait l'information de manière claire et précise. Le mercredi 4 décembre 2024 en fin d'après-midi, suite à l'intervention d'un plombier qui venait pour des travaux de fuite et qui a dû accéder à la charpente, il nous a contacté ainsi que les pompiers en ayant remarqué une fragilité au niveau de la charpente. Il a fallu à ce moment-là procéder à la fermeture de cet établissement scolaire recevant du public, je parle du bâtiment de l'école maternelle de Saint-Augustin. Nous avons immédiatement proposé en concertation avec les élus, la mise à disposition de nos bâtiments de la halte-garderie de l'école publique Les Dauphins. Afin d'éviter aux parents des 90 enfants scolarisés de se retrouver démunis dès le lendemain et pour permettre la continuité pédagogique, cela s'est fait en concertation avec l'IEN : l'inspecteur national de l'éducation nationale et nous avons mis à disposition ces 2 salles. À la demande de l'école Saint-Augustin nous avons également mis à disposition la police municipale pour permettre d'assurer les trajets en toute sécurité le matin et le soir, de l'école Saint-Augustin au bâtiment de la halte-garderie. Nous avons rencontré la directrice ainsi que l'OGEC avant les vacances de Noël. Nous avons réitéré notre proposition de poursuivre cette mise à disposition, non seulement du bâtiment, mais de la cour, qui avait une entrée indépendante, et aussi le matériel, notamment les couchettes, pour permettre la sieste des plus jeunes. Cette proposition a été déclinée dans la mesure où ils avaient une autre solution, ils s'acheminaient vers la pose d'algecos. Nous avons rencontré la directrice de Saint-Augustin ainsi que l'OGEC la semaine précédant les vacances de Noël afin de faire un point sur la situation. Nous les avons donc informés des démarches à effectuer et ça s'est fait en collaboration avec les services et les élus de l'urbanisme. Le tout, envoyé par mail à l'école plus un courrier des élus. En effet, aucun public ne pourra être accueilli dans les salles modulaires provisoires tant qu'aucune autorisation de travaux sur ERP : établissement recevant du public, n'aura été déposée et accordée, c'est la loi. La mairie doit en effet vérifier le dossier, savoir s'il est complet ou incomplet, puis le transmettre au SDIS et à la préfecture, qui doit ensuite vérifier et valider la conformité. Nous avons fermé le parking du 8 mai pendant plusieurs jours pour permettre à la grue de venir poser les algecos par-dessus le mur. A la rentrée des vacances de Noël et depuis janvier nous avons mis à disposition la salle des fêtes car aucun dossier n'avait été encore déposé. Un dossier fût déposé le mardi 21 janvier mais ce dossier demeurait incomplet, il

manquait encore des pièces. Il y a eu à ce moment-là toute une série d'échanges, appels téléphonique, mails, messages avec la directrice de Saint-Augustin, avec le directeur adjoint du Diocèse, avec l'inspecteur de l'éducation nationale et discussions avec la directrice de l'institut Sœur Emmanuelle pas plus tard que vendredi dernier. Vendredi dernier il a été fait un gros travail par les élus et par le service urbanisme pour lister les pièces manquantes et l'OGEC a été contacté. En effet, envoyer un dossier incomplet à la préfecture et au SDIS ne servirait à rien parce qu'il nous serait retourné et nous attendons donc un dossier complet afin de pouvoir appuyer cette demande. Et encore aujourd'hui à notre demande, l'agent en charge de l'urbanisme a envoyé par mail la liste des documents manquants. Nous attendons donc un retour rapide afin de permettre aux enfants scolarisés à Saint-Augustin de pouvoir réintégrer leur école. Il semblait important d'avoir ce retour pour que tout le monde ait la communication et le même niveau d'information. Et nous avons reçu aujourd'hui une très jolie lettre de remerciements de Saint-Augustin qui remercie pour le travail accompli, le suivi du dossier, et notre démarche à leurs côtés. Nous allons passer à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Alain MOYNE-BRESSAND : Je voudrais à mon tour adresser au nom de l'équipe municipale que je représente, tous nos vœux aux crémolans et crémolanes, des vœux très sincères de bonne année, bonne santé. Nous nous associons à la peine suite au décès de madame VALLET. Je voudrais faire 2 remarques, à la dernière réunion de conseil vous nous avez annoncé qu'il y aurait une réunion le 16 décembre. Cette réunion nous n'avons pas eu de convocation et nous n'avons pas eu d'excuses pour les raisons de cela. Nous trouvons cela anormal qu'il n'y ait pas eu d'informations plus précises en la matière parce que c'était la moindre des politesses. 2^{ème} point, lors de la dernière réunion également, une personne dans le public est venue avec une photo de pierres qui étaient déposées autrefois dans le pré Minssieux, en demandant où étaient ces pierres et en disant que monsieur MOYNE-BRESSAND doit bien savoir où elles sont. Ces pierres comme je l'ai dit, et je tiens à ce que ce soit répété, ont servi après taille à faire des corbeaux de la porte de la Loi et je regrette qu'on puisse mettre en cause quelque chose qui a été rendu public lors de l'inauguration de la porte de la Loi. Je voulais faire cette mise au point.

Madame la maire : Bien, pour rebondir là-dessus, parfois on peut oublier parfois, de confirmer sa présence ou son absence, puisque ce fût le cas pour les vœux où vous n'êtes pas venu et vous n'avez même pas prévenu que vous ne veniez pas. En ce qui concerne les pierres nous avons fait effectivement un travail avec les services de recherche, une partie de ces pierres a effectivement servi pour faire les corbeaux après retaille parce que ça n'était pas évident pour les dimensions etc. Maintenant nous allons passer à l'ordre du jour.

D2025_001

FIXATION DU COUT HORAIRE MOYEN PAR CATEGORIES DU PERSONNEL DU SERVICE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX EN REGIE

Madame Gaëlle MULARD, Adjointe en charge des Finances rappelle au Conseil Municipal que les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par le service technique qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux constituent, à ce titre, de véritables dépenses d'investissement pour la commune.

Il convient donc de chiffrer les chantiers menés par les équipes techniques afin de transférer le coût des travaux de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte « travaux en régie ». Pour cela, il est nécessaire de calculer le coût horaire moyen par catégories du personnel technique.

Les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 rappellent en effet que « pour les dépenses de main d'œuvre, il est fait un décompte des heures de travail précisant le coût horaire moyen retenu selon la catégorie de personnel (le calcul réalisé pour déterminer le coût horaire à appliquer est basé sur le salaire brut et les charges patronales de l'agent divisés par les heures travaillées sur un mois).

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le coût horaire moyen par catégories du personnel du service technique dans le cadre des travaux réalisés en régie pour l'année 2025.

La Maire précise que cette pratique permettra à la commune de :

- Valoriser son patrimoine.
- Récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais du FCTVA (hors frais de personnel et hors frais d'entretien et de réparations).

Madame Gaëlle MULARD propose :

- De fixer le coût horaire moyen par catégories du personnel du service technique pour les travaux en régie 2025.

Catégorie A :

GRADE	Coût horaire moyen chargé
Ingénieur	42,53 €
Coût horaire moyen catégorie A	42,53 €

Catégorie C :

GRADE	Coût horaire moyen chargé
Agent de maîtrise principal	29,88 €
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	25,52 €
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	23,12 €
Adjoint technique	20,93 €
Coût horaire moyen catégorie C	24,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE :**
- D'appliquer le coût horaire moyen par catégories

pour valoriser les heures de travail du personnel communal dans le cadre des travaux en régie de 2025.

Catégorie A :

GRADE	Coût horaire moyen chargé
Ingénieur	42,53 €
Coût horaire moyen catégorie A	42,53 €

Catégorie C :

GRADE	Coût horaire moyen chargé
Agent de maîtrise principal	29,88 €
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	25,52 €
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	23,12 €
Adjoint technique	20,93 €
Coût horaire moyen catégorie C	24,86 €

- D'autoriser madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APPROBATON DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA
COMMUNE DE CREMIEU, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU
DAUPHINE (CCBD) ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONE-ALPES
(EPORA)**

Monsieur Pascal ROCHE, adjoint en charge de l'urbanisme, propose au conseil municipal d'adopter l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle entre la commune de Crémieu, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et l'EPORA afin de pouvoir prolonger cette convention opérationnelle qui arrive à son terme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 la convention opérationnelle entre la commune de Crémieu, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et l'EPORA ;
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Alain MOYNE-BRESSAND : Nous sommes naturellement d'accord sur le renouvellement de cette convention avec EPORA qui concerne le site EZT. Nous avons vu dans la presse qu'il y aurait une réunion d'information avec la population sur le site EZT et nous sommes très surpris que l'opposition constructive que nous sommes, n'ait jamais été invitée à quelques réunions que ce soit concernant une réflexion et aussi des propositions sur ce site. Vous vous êtes réunis puisque vous avancez à priori, et nous n'avons rien fait et précédemment il y avait un copil où vous étiez représentés et vous avez participé, vous étiez à juste titre, nous n'avons rien à cacher au contraire la transparence doit être la règle et c'est la nôtre et pour l'instant ce n'est pas la vôtre.

Pascal ROCHE : Alors concernant la réunion publique, ça concerne les habitants des quartiers périphériques de la zone parce qu'ils vont être impactés par les travaux de dépollution qui approchent et cette dépollution va être bruyante et c'est quelque chose qui va impacter ses habitants, donc elle est vraiment à l'attention de ces habitants et puis on fera a priori une 2^{ème} réunion un samedi matin lors des permanences des élus à laquelle les gens pourront venir poser leur questions et s'informer sur les travaux, donc c'est vraiment concernant les impacts sur les habitants cette réunion. Après sur l'avancement du projet et les réunions à organiser, pour l'instant on est en phase d'attente d'éléments avant de pouvoir faire quelque chose de constructif, on est en phase d'attente d'éléments notamment du projet de Tram Train qui pourrait éventuellement impacter la zone, donc c'est difficile de discuter sur des projets tant qu'on ne sait pas si l'option éventuelle d'un prolongement du Tram Train jusqu'à cette zone est faisable ou pas, est prévue ou pas. Et le 2^{ème} point c'est le souhait de la CCBD de réaliser une 2^{ème} piscine sur le territoire sur lequel pour l'instant on n'y voit pas très clair, donc on attend un petit peu d'avoir des éléments de discussion avec la CCBD. Lorsque tous ces éléments seront à peu près stables, l'étude pourra reprendre et donc on avancera et on pourra avoir une réunion où on pourra vous convier effectivement pour discuter de ces éléments. Mais pour l'instant on est en attente de ces éléments.

Alain MOYNE-BRESSAND : Mais dans l'invitation il n'est pas mentionné que ce sont les voisins, sur Facebook il est dit la population de Crémieu sera invitée à une réunion d'information.

Pascal ROCHE : Alors la 1^{ère} réunion pour le 4 février c'est vraiment pour les problématiques des gens qui habitent autour, la 2^{ème} on a décidé de l'ouvrir à l'ensemble de la population de Crémieu mais ça sera le même sujet en fait. Et puis pour répondre à des questions générales car le projet actuellement n'est pas suffisamment précis, pour organiser une réunion d'information sur le projet en lui-même.

Alain MOYNE-BRESSAND : Vous pensez que ce n'est pas anormal que nous sommes des élus pas informés ? Ce serait quand même la moindre des choses. On nous pose des questions.

Pascal ROCHE : Je pense que les questions se poseront lors du travail que l'on va faire ensemble sur l'avancement du projet. Sur la dépollution, les techniques sont déjà décidées. Ce n'est pas nous qui maîtrisons ces techniques-là donc ce qu'on veut faire c'est surtout une réunion sur l'impact des nuisances sonores.

Alain MOYNE-BRESSAND : La Halle va être conservée ou pas ?

Madame la maire : ça c'est un autre sujet.

Alain MOYNE-BRESSAND : La pollution est sous la Halle.

Madame la maire : Oui merci on le sait, notamment sous la Halle mais pas uniquement. Donc effectivement cette réunion d'information, c'est pour expliquer aux habitants ce qui va se passer dans leur quartier en termes de dépollution, ensuite on attend tous ces événements. On a toute une série de réunions fixées dans le cadre du projet de Tram train donc on en saura plus la semaine prochaine. Par rapport effectivement au planning des EPR, vous avez un document qui vous donne les dates qu'on vous a déposées devant vous et puis par rapport au projet du second pont vers Loyettes, qui avait jusqu'à 7 scénarii différents, donc il y a tous ces éléments qui rentrent en compte pour arriver à coconstruire quelque chose d'efficace.

Virginie DESMURS-COLLOMB : Alors j'ai une petite question concernant l'évolution, est ce que l'on a des subventions ?

Madame la maire : Oui alors justement, on a eu la très très bonne nouvelle d'apprendre que la subvention du fonds vert, on a eu une 2^{ème} subvention qui s'élevait à 1 million 2, et donc allait permettre, en plus de celle déjà allouée, de voir sereinement ce travail de dépollution.

Sébastien GEOFFRAY : Dans la zone EZT il y a un projet bien bien avancé sur une chaufferie bois, une très belle plus-value pour la commune, est-ce que c'est toujours d'actualité ?

Pascal ROCHE : Alors le projet il est pas très avancé puisque, il n'était pas très avancé puisqu'on était à l'étude de faisabilité. Ça permettait de voir la rentabilité de l'opération. Aujourd'hui il faut qu'on avance sur l'intégralité du projet mais à priori si l'opération est finançable, il n'y a pas de raison que l'on l'abandonne.

Sébastien GEOFFRAY : Ce serait très intéressant pour la commune de Crémieu quand même.

Pascal ROCHE : ça permettrait de faire des économies notamment sur le chauffage.

Madame la maire : Et les bâtiments communaux.

Alain MOYNE-BRESSAND : Et également pour le foyer médicalisé Perce-Neige, qui est intéressé par cette installation et les équipements publics crémolans nombreux qui auront un avenir décidé à l'avance.

Pascal ROCHE : On est bien d'accord à cela, c'est un projet qui va dans le bon sens pour les économies dans la commune, donc si on peut le faire on le fera. C'est certain.

Alain MOYNE-BRESSAND : Le département le soutient.

Pascal ROCHE : Oui on peut alimenter le Collège qui n'est pas très loin donc on pourrait l'alimenter. Il y a plein d'intérêts à le faire. Aujourd'hui le montage financier n'est pas forcément évident. On va y travailler.

PARTICIPATION A UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER POUR LA CREATION D'UNE SOCIETE ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) POUR LE DEVELOPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023,

Vu les objectifs fixés d'ici 2030 par le programme pluriannuel de l'énergie (PPE) en matière d'énergies renouvelables,

Vu les objectifs en matière d'énergie renouvelable du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET),

Vu la politique publique de développement des énergies renouvelables du 12 juillet 2023 de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné,

Vu les objectifs en matière d'énergie renouvelable du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné du 15 décembre 2022,

Vu la délibération 105-2024 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2024 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes concernant le schéma de mutualisation,

Considérant, qu'un recensement des sites (toiture, site au sol et parking) a été réalisé par les services techniques de la Communauté de Communes accompagnée par l'AGEDEN, TE38 et CoopaWatt, a permis de confirmer un potentiel solaire sur le foncier public de la commune,

Considérant, que les sites recensés seront codéveloppés avec un opérateur privé, qui participera auprès de la communauté de communes et des communes qui le souhaiteront à la création d'une société EnR,

Considérant, que cet opérateur privé sera sélectionné via une procédure d'appel à manifestation d'intérêt et que son rôle sera d'analyser finement la faisabilité technique et financière des installations potentielles (solaires) puis d'assurer le développement, la construction, la maintenance et le démantèlement,

Considérant, que l'opérateur sélectionné investira au capital de la société EnR,

Considérant que la société EnR formulera une manifestation d'intérêt spontanée afin d'obtenir tout titre d'occupation du foncier communal identifié dans le cadre de la grappe de projets.

Considérant que la société EnR, procédera par un appel à manifestation d'intérêt pour le choix de l'opérateur et afin de proposer aux communes de la communauté de communes les meilleurs conditions contractuelles et financières pour la mise en œuvre des projets ; il est convenu que l'AMI comporte, pour information, les sites communaux visés par la grappe de projets.

Considérant que le titre d'occupation ne sera délivré qu'après l'organisation d'une publicité suffisante afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 18

Abstentions : 5

Contre : 0

• **DECIDE :**

1. **D'APPROUVER** participation de la commune de Crémieu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;

2. **D'INSCRIRE** les sites indiqués dans le tableau ci-après à ce projet collectif ;
3. **DE MANDATER** M. Pascal ROCHE, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'environnement, pour représenter la commune de Crémieu dans toutes les démarches nécessaires à cette participation ;
4. **D'AUTORISER** madame la maire à signer tous les documents relatifs à cette participation et à l'application de la présente délibération.

Sites désignés :

Type d'énergie renouvelable	Lieu	Localisation cadastrale	Adresse postale	Surface m2	Particularités connues
Photovoltaïque toiture	Gymnase Charles Vacheron	AI 575	211 passage Théophile Maupas	580	

Alain MOYNE-BRESSAND : Une étude faite par une filiale de TE 38 était prête pour le démarrage, je regrette qu'il faille recommencer ces études, les payer, et la communauté de communes qui veut mettre une structure, cela ne sera pas si facile que ça compte tenu de la concurrence qui existe à l'heure actuelle entre les établissements publics et les établissements privés, donc nous nous abstiendrons sur cette décision.

D2025_004

DENOMINATION DU BATIMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Laurianne BERCHOUX, conseillère municipale déléguée en charge du conseil municipal des enfants (CME) propose de nommer le bâtiment du restaurant scolaire de la manière suivante :

Lena Richard (USA)
1892/3 – 1950

Pionnière culinaire, entrepreneuse et militante
pour les droits des femmes et des minorités

Une femme qui a transformé la cuisine en un héritage culturel et un symbole de persévérance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 18
Abstention : 5
Contre : 0

- **DECIDE** de nommer le bâtiment du restaurant scolaire :

Lena Richard (USA)
1892/3 – 1950

Pionnière culinaire, entrepreneuse et militante
pour les droits des femmes et des minorités

Une femme qui a transformé la cuisine en un héritage culturel et un symbole de persévérance

- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Alain MOYNE-BRESSAND : Je ne sais pas si les crémolans connaissent cette personne. Nous avons fait le choix de ne pas mettre de noms à des lieux ou à des établissements et je n'apprécie pas qu'on puisse donner un nom avec quelqu'un qu'aucun crémolan ne connaît ni l'un, ni l'autre. Aucun crémolane n'est allée dans un restaurant 3 étoiles à Lyon ou chez madame BRASIER par contre on aurait pu mettre un nom correspondant au lieu ou site, ou un réseau du restaurant scolaire puisque c'est l'école des Dauphins. On aurait pu très bien mettre « restaurant scolaire des Dauphins ». On pourrait mettre aussi « restaurant scolaire les Papilles », il y aurait eu un côté amusant et positif pour Crémieu et pour les enfants.

Madame la maire : Alors effectivement le nom c'est celui que les enfants ont choisi. C'est eux-mêmes qui ont fait un gros travail, je remercie à la fois l'équipe du périscolaire et Laurianne pour son travail auprès des enfants. Le rôle des élus et des intervenants au périscolaire est aussi de participer au développement de l'enfant, de sa culture et de proposer de découvrir d'autres noms qu'ils connaissent, des personnes qui ont marqué l'histoire et participer à choisir le nom de l'endroit où tous les jours ils vont manger, c'est quelque chose qui est effectivement très intéressant c'est un beau travail.

Sébastien GEOFFRAY : Je regrette de devoir revenir encore sur le sujet à ce conseil mais là, on parle du CME/CMJ, on est deux membres de la commission et on n'est pas du tout au courant de rien. Pas de convocation pour les commissions, on apprend qu'il se passe des choses c'est très bien mais en fait on est au courant de rien. Quand on en avait discuté au dernier conseil municipal qu'on ne recevait pas les convocations et c'est toujours le cas.

Laurianne BERCHOUX : Alors en fait les commissions, on avait décidé au tout début qu'il n'y en aurait qu'une à deux dans l'année, par an en tout cas.

Sébastien GEOFFRAY : Enfin il se passe beaucoup de choses, comme pour les vœux du Maire, le CME/CMJ a participé, on est au courant de rien. Sur l'ancien mandat il y avait un groupe WhatsApp, tout le monde participait. Isabelle vous en faisiez partie aussi, là j'ai l'impression que... c'est dommage. On est pas du tout...

Madame la Maire : Il faudra effectivement faire attention à convoquer, avertir tous les membres de la commission des réunions du CME/CMJ.

Sébastien GEOFFRAY : S'il y a une commission qui a été créée, c'est pour pouvoir travailler en commission et la moindre des choses c'est qu'on soit conviés à ces commissions pour nous aussi pouvoir participer à ce projet.

Kariman ABELIN GENEVOIS : Madame la maire d'après ce que je comprends tous ces choix ont été faits lors des réunions CME/CMJ et pas en commission. Il n'y a pas eu de pré choix organisé par la commission ?

Sébastien GEOFFRAY : Le rôle de la commission c'est quoi ? Je ne comprends pas. Il y a des commissions, des réunions parallèles...

Kariman ABELIN GENEVOIS : ...de suivre la vie du CME/CMJ qui a sa vie propre, ce sont aussi des élus et il faut les respecter.

Sébastien GEOFFRAY : Les commissions d'avant, tout le monde était invité, la majorité, l'opposition, il n'y avait pas de problèmes.

Kariman ABELIN GENEVOIS : La proposition vient majoritairement des enfants pour faire vivre ce CME/CMJ, comme des élus à proprement dit.

Sébastien GEOFFRAY : Il y a une commission, on en fait partie, il faudrait qu'on soit au courant de la vie de cette commission. C'est juste de pouvoir participer. Il n'y a rien de mal à ça.

Kariman ABELIN GENEVOIS : Ce travail n'a pas été fait en commission.

Sébastien GEOFFRAY : Oui bah s'il n'y a pas de commission, c'est normal.

REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LA FACADE DU BATIMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Christophe GENEVOIS, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires propose réaliser une fresque sur la façade du bâtiment du restaurant scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'une fresque sur la façade du bâtiment du restaurant scolaire ;
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Alain MOYNE-BRESSAND : Pour ce qui est de l'habillage du transformateur ce sont les enfants qui ont proposé, nous les avons fait travailler, réfléchir, faire des propositions et un artiste nous a fait cela gratuitement. Nous souhaitons que les enfants puissent travailler, faire des propositions parce qu'ils ont plein d'idées et quand j'ai parlé du nom du restaurant scolaire, vous savez pour le parking à côté de la voie verte, eh bien ce sont les enfants qui nous ont proposé « le parking des Ecureuils » donc il faut les écouter, il faut les faire participer.

Christophe GENEVOIS : Donc pour rebondir sur votre intervention, le but n'est pas de faire intervenir seulement un artiste mais dans les projets il y a aussi une partie qui, sans tout dévoiler on espère pouvoir faire 3 panneaux donc sur la largeur du restaurant scolaire, laisser un panneau avec une œuvre originale d'un artiste, le panneau du milieu serait un panneau de transition vers une œuvre originale des enfants mais pour articuler tout ça il faut déjà qu'on puisse avoir l'accord du conseil municipal, savoir si on fait parce que, comme je vous l'ai dit, faire travailler des gens sur les projets c'est une bonne chose mais il faut que le projet soit réalisable. Et je n'ai pas envie de leur demander de travailler dessus et s'investir pour leur dire que finalement la mairie ou le conseil municipal n'autorise pas le fait que l'on puisse faire une fresque donc je mets la première pierre à l'édifice qui est déjà de demander à notre assemblée si on peut lancer le projet et après il y aura des échanges sur le contenu exact du projet. Et bien sûr les enfants seront parties prenantes sur, pas forcément la réalisation, mais sur la partie prenante des dessins qui pourrait être mise en place.

FUSION / REGROUPEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LES DAUPHINS AVEC L'ECOLE MATERNELLE LES DAUPHINS

Monsieur Christophe GENEVOIS, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, explique que la commune est responsable de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

En juin 2025, suite au départ en retraite de Mme Vidal-Lepage, il a été envisagé, en collaboration avec l'inspecteur de l'Éducation nationale, les représentants des parents d'élèves et les directions des deux écoles publiques, la fusion des écoles pour la rentrée de septembre 2026.

Cette fusion administrative vise à renforcer la cohérence pédagogique et organisationnelle en dotant le nouveau groupe scolaire, l'école primaire les Dauphins, d'une direction unique, couvrant les classes de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Elle permettra également d'équilibrer les effectifs sur l'ensemble du groupe, notamment en créant, si nécessaire, une classe mixte GS/CP. Cela contribuera à éviter la fermeture d'une classe et à limiter les remaniements dans les équipes pédagogiques.

Une telle décision nécessite une concertation étroite entre l'inspecteur d'académie et le conseil municipal, ce dernier devant l'entériner par une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Abstention : 4
Contre : 0

- **APPROUVE** la fusion de l'école élémentaire les Dauphins avec l'école maternelle les Dauphins ;
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Alain MOYNE-BRESSAND : Ce sujet, nous l'avions déjà abordé et nous n'avions rien décidé, c'est toujours délicat. Par exemple si un jeune ménage venait à s'installer sur la commune de Crémieu comme dans des cités de notre importance, je cite Saint-Romain, Trept, Morestel et autres... il regarde quelles sont les écoles : école maternelle, école primaire, collège, lycée. C'est un attrait, c'est un plus pour la commune. L'éducation nationale préfère en effet regrouper, il y aura une économie pour eux et c'est un choix donc moi je suis réservé sur le fait de regrouper l'école. Sur le principe c'est très bien mais je suis réservé pour l'avenir.

Relevé des décisions de madame la maire :

Rapport des décisions de madame la maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- 01/10/2024 : Renouvellement des concessions n° 957 et n° 979, achats des concession n° 812 et mini-concession n°1.9 (point 8 délibération D2024_041) ;
- 07/10/2024 : Dépôt de plainte pour vol avec effraction à l'école élémentaire les Dauphins (point 16 délibération D2024_041) ;
- 07/10/2024 : Ester en justice pour comparution immédiate des auteurs du vol avec effraction de l'école élémentaire les Dauphins (point 16 délibération D2024_041) ;
- 16/10/2024 : Acceptation de dons de livres à la Bibliothèque municipale de Crémieu, pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2024 : 1 documentaire jeunesse, 17 albums jeunesse, 19 romans adulte. Soit un total de : 37 documents ;
- 18/10/2024 : Demande d'une subvention de 100 000 € au département de l'Isère pour la création et l'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire (point 26 délibération D2024_041) ;
- 19/11/2024 : Demande d'une subvention de 1 500 € au département de l'Isère pour le salon du livre de l'année 2025 (point 26 délibération D2024_041) ;
- 19/11/2024 : Demande d'une subvention de 800 € au département de l'Isère pour les animations de la bibliothèque municipale pour l'année 2025 (point 26 délibération D2024_041) ;
- 25/11/2024 : Demande d'une subvention de 259 318,73 € dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la création et l'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire (point 26 délibération D2024_041) ;
- 19/12/2024 : Décision modificative 3 - Transfert pour ajustements de crédits pour mandater les provisions (délibération n° D2024_011 du 4 mars 2024 sur la fongibilité des crédits sur l'exercice budgétaire 2024) :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	60632	Fournitures de petits équipements	- 1 924 €
68	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement	+ 1 924 €

TOTAL	0 €
--------------	------------

Sébastien GEOFFRAY : Au niveau des demandes de subventions, est-ce que ce serait possible d'avoir la suite, c'est-à-dire l'accord des subventions ; parce qu'on sait très bien que là c'est juste une demande au même titre que nous sur l'ancien mandat, on avait fait des demandes pour les travaux Cours Baron Raverat. Certaines demandes de subventions avaient été demandées mais pas données. Est-ce qu'il y a eu une répercussion sur les finances ? ça n'avait pas été fait. C'est juste avoir une information.

Madame la Maire : Vous avez entièrement raison. Il y a un gros travail qui est fait actuellement pour voir quelle subvention a été demandée et à quel organisme et pour quel projet a-t-elle été acceptée ou non, et à hauteur de quel montant pour avoir une traçabilité effectivement et d'avoir une plus grande transparence sur l'attribution de ces subventions. Je donne la parole à Kariman.

Kariman ABELIN GENEVOIS : Je voulais juste seulement rappeler que lorsqu'on demande une subvention, notamment comme un projet comme la MSP et pour d'autres projets également, cet argent peut finalement ne nous être donné, et pas forcément à la hauteur de ce qu'on avait demandé, que lorsque le projet est finalisé, c'est-à-dire que temps que la MSP ne sera pas sortie de terre et fonctionnelle, nous ne pourrons pas vous donner cette information. C'est comme ça que ça fonctionne dans les subventions publiques, donc c'est pour ça que vous n'avez pas d'informations. Je tenais quand même à le dire parce que je ne voudrais pas qu'on dise que nous sommes silencieux.

Sébastien GEOFFRAY : Je n'ai pas dit ça dans mes propos. Je demandais juste d'avoir un retour sur les demandes de subventions, savoir si les subventions sont à la hauteur des demandes.

Madame la Maire : Nous vous le feront. Comme je vous l'ai dit nous sommes ravis d'avoir eu cette 2^{ème} subvention du fonds vert pour la dépollution.

D2025_007

TARIFS EXPOSANTS FETE DES MEDIEVALES

Vu la délibération n°D2023_007 du 6 février 2023 fixant le forfait électricité pour les exposants des médiévales,

Les Médiévales auront lieu les 13 et 14 septembre 2025. Elisabeth FAVRE, en charge du suivi organisationnel de l'évènement propose de fixer les tarifs suivants pour les exposants :

- 55 euros le mètre linéaire (ml)
- Forfait électricité : 25 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 18

Abstention : 5

Contre : 0

- **ABROGE** la délibération n°D2023_007 du 6 février 2023 ;
- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus.

Florian CASTOR : Au niveau du copil qui se met en place pour les médiévales 2025, de quelle manière, si un élu de la minorité souhaite faire la demande d'y être intégré si c'est possible et si c'est le cas, j'avais essayé sur un des mails mais je pense que c'est compliqué, ça c'est mélangé, c'était une petite question justement je voulais en faire part dans une demande officielle si moi en tant qu'élu du conseil municipal, je pouvais intégrer le copil médiévales 2025.

Madame la Maire : Avec grand plaisir.

Julie-Isabelle JEANSONNE CASTENADA : On avait vu que vous aviez déjà été actif sur l'année antérieure. Il n'y a aucun problème, on note et puis on vous fait parvenir la prochaine date. On va se réunir au moins une fois par mois et puis il y a des sous-groupes qui sont en train de se mettre en place et on aura l'occasion de vous présenter.

Florian CASTOR : Merci beaucoup.

Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes (CRC) sur l'enquête menée dans le cadre de l'accès des jeunes au sport.

Madame la maire : Alors je dois vous présenter le rapport de la chambre régionale des comptes dans le cadre de l'enquête nationale sur l'accès des jeunes au sport, la chambre régionale des comptes s'est intéressée à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et à Crémieu. Un rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la commune de Crémieu et de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a été rendu, ce document sera comme annoncé lors de nos vœux mis sur le site de la mairie et consultable en version papier au secrétariat aux horaires d'ouverture de la mairie prochainement. La procédure est la suivante, j'ai dû le transmettre aux élus c'est pour ça que vous l'avez eu, là je vais simplement puisque c'est un rapport qui est extrêmement dense, vous lire les 4 recommandations qui clôturent chaque partie de ce rapport et ensuite une fois qu'il aura été présenté aux élus, la chambre régionale des comptes nous autorisera à le rendre public, donc ce sera très prochainement, en attendant voici donc les 4 recommandations dont on voulait vous faire part :

- **Recommandation n° 1.** : Réaliser un plan pluriannuel d'investissement pour permettre le maintien des équipements en bon état.
- **Recommandation n° 2.** : Étudier la possibilité juridique et les modalités financières des transferts des équipements de centralité ou d'intérêt communautaire à la CCBD.
- **Recommandation n° 3.** : Mettre en place une procédure formalisée pour l'attribution des créneaux horaires, basée sur des critères objectifs.
- **Recommandation n° 4.** : Poursuivre la formalisation de la procédure d'attribution des subventions et élaborer des critères d'attribution précis.

Alain MOYNE-BRESSAND : Ce rapport ne fait pas de critiques sur la gestion des investissements de la commune mais fait justement un état des équipements et des installations communales qui sont très importantes, les plus importantes de la communauté de communes et les plus importantes par rapport à la population d'une cité comme Crémieu, donc on ne peut que s'en féliciter. Cela a toujours été notre choix au sein de la municipalité d'avoir des équipements sportifs pour permettre à notre jeunesse d'aller faire du sport au lieu de traîner dans nos rues et on ne peut que s'en féliciter.

Madame la maire : Alors effectivement les élus ont eu l'occasion de lire ce rapport, le public pourra le lire, il y a effectivement en nombre d'équipements, nous sommes une commune très bien pourvue en équipements sportifs, après les recommandations étaient sur la manière de gérer la répartition des salles et établir des critères objectifs, vous en saurez plus en le lisant.

Florian CASTOR : J'attendais justement le moment où on discuterait du rapport, je voulais revenir sur le gymnase Vacheron, ENR, il n'y a aucun critère qui sera lié à certaines recommandations de gestion du bâti sportif entre la CCBD et la commune de Crémieu pour prétendre être intégré au projet ENR que Pascal doit signer par la suite, parce que j'ai pris le temps d'étudier, de lire ce document, il y a des choses très instructives, moi c'est plutôt l'interaction et le lien avec la CCBD, donc je me questionne, savoir si ces questionnements seront uniquement en commission associative, est-ce que ce sera des sujets de discussion lors d'un conseil municipal, parce que certaines recommandations, en lien avec la CCBD, je m'interroge dessus et je voudrais savoir à quel moment, s'il y a débat, ça sera mis en place ?

Madame la maire : ça sera effectivement discuté, enfin je pense qu'il y aura déjà un travail en commission asso effectivement, ça c'est important, et puis après ça peut être ouvert à des personnes intéressées, après il faudra aussi qu'on réfléchisse à l'opportunité ou pas de suivre des préconisations, Par rapport à ces bâtiments-là. Donc là c'est ce qu'il va falloir voir effectivement

ensemble. Après c'est vrai qu'il y a un très gros travail qui a été fait avec les associations et au sein de la commission, on va rebondir dessus effectivement ensuite.

Alain MOYNE-BRESSAND : Je souhaite que vous puissiez écrire au président de la communauté de communes pour prendre en charge le gymnase du collège puisque la communauté de communes prend en charge le gymnase du lycée de Morestel, ce serait bien que la communauté de commune puisse faire des économies aux communes de la région et à Crémieu en particulier, en prenant la gestion du gymnase.

Madame la maire : Alors le gymnase du collège c'est le syndicat intercommunal qui le gère et qui le gère fort bien, les échanges qu'on a avec eux sont extrêmement positifs. Il ne faut pas seulement voir l'aspect financier qui est là-dedans, il faut aussi voir le bien-être et l'efficacité de cette gestion.

Madame la maire : Avant de donner la parole à Patrick je tiens à préciser une chose, ce que nous allons décider en tant qu'élus va toucher les particuliers, les entreprises et les commerçants donc ne peuvent prendre part au vote les commerçants, les chefs d'entreprises ou les élus Du Conseil municipal qui souhaiteront à l'avenir pouvoir bénéficier, faire une demande. C'est-à-dire qu'à partir du moment où on décide en tant qu'élus de faire une demande ponctuelle d'utilisation de lieux ou de bâtiments, on doit non seulement ne pas participer au vote mais également participer aux débats. À partir du moment où autour de cette table nous allons participer au vote et aux débats nous ne pouvons pas bénéficier de ce matériel. Je vais demander à Danièle de te déporter encore pour quelques semaines et je donne la parole à Patrick.

Mme Danièle DECHERF se retire pour les débats et vote de la délibération D2025_008 afin d'éviter tout risque de prise illégale d'intérêt.

D2025_008

APPROBATION DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION PONCTUELLE DE LIEUX / MATÉRIELS MUNICIPAUX – PARTICULIERS, ENTREPRISES, COMMERCANTS

Sur proposition de Monsieur Patrick Baleh, conseiller municipal délégué en charge de la gestion des salles municipales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 17

Abstention : 4

Contre : 1

- **APPROUVE** le formulaire de demande d'utilisation ponctuelle de lieux / matériels municipaux pour les particuliers, entreprises et commerçants joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Sébastien GEOFFRAY : Juste sur le fait de, enfin moi c'est les tarifs qui me dérangent au niveau de la mise à disposition. Après sur le principe du document il n'y a pas de souci, c'est vrai que le fait de devoir, que les associations doivent payer la mise à disposition de matériels...

Patrick BALEH : Non mais là c'est pour les particuliers, entreprises...

Sébastien GEOFFRAY : Ah pardon...

Madame la maire : Oui mais c'est le travail que vous avez vu en commission c'est sûr.

Florian CASTOR : Justement c'est plutôt une remarque pour vous Madame la maire pour être sûr

de comprendre si, quelles sont les conséquences de ma prise de parole par rapport à un statut d'artisan, commerçant, particulier ou autres, j'aurais trouvé ça intéressant et plutôt pertinent qu'on soit au courant de savoir quel profil d'élus pouvaient participer à ce débat et à cette discussion pour cette approbation, donc là on est uniquement on est bien d'accord sur particuliers, commerçants, entreprises, pas « associations » ?

Madame la maire : On n'est pas « associations », c'est pour ça que j'ai rappelé le cadre légal au préalable, on n'est pas là dans le cadre de membres d'associations.

Florian CASTOR : Oui mais vu que je suis artisan domicilié...

Madame la maire : Non, mais vous avez bien fait de me faire préciser, j'aime mieux clarifier, voilà, vous avez bien fait.

Florian CASTOR : Très bien, ça me permet de pouvoir faire part de mes remarques, autant en fonctionnement de cautions j'y suis totalement favorable, tout matériel sollicité pour une activité cassé nécessite remplacement donc ça à ce niveau-là je n'ai aucun problème, moi c'est plutôt sur les montants de livraison qui sont je trouve assez forts et également pour être sûr et certain d'avoir bien compris ce document, à partir du moment où un particulier, un commerçant, une entreprise demandera la location de 10 tables et de 20 chaises ce sera 5 x 10 et 1 x 20 en plus des frais de transport s'il souhaite que ce soit d'un point A à un point B.

Patrick BALEH : Tout à fait, à savoir que pour les frais de transport pour répondre, c'est nos services techniques, nos services techniques étaient beaucoup sollicités, on a fait pas mal de réunions, on s'est rendu compte qu'ils étaient vraiment sollicités pour amener des tables et des chaises, surtout l'été ils font que ça, amener des tables des chaises et ils font pas mal d'allers retours, ils doivent aussi laisser le matériel le week-end, le lundi matin la première chose qu'ils font c'est d'aller récupérer le matériel, là on a mis des horaires exprès, des rendez-vous, des prises de rendez-vous pour pouvoir ramener le matériel, maintenant il y a beaucoup de personnes qui ont des remorques et en plus souvent les artisans, les entreprises, ils ont des petits camions, donc je veux dire, et savoir aussi que tout ce qui est salle des fêtes ou d'autres endroits il y a déjà des tables et des chaises qui sont à l'intérieur donc là c'est vraiment pour des manifestations voilà, la maison des assos par exemple a déjà ses tables et ses chaises.

Virginie DESMURS-COLLOMB : Pour les personnes qui nous écoutent et qui n'ont pas le document on pourrait donner le montant de la livraison ?

Patrick BALEH : Alors il y a 2 montants, pour les crémolans c'est 150 € et pour les extérieurs c'est 200 € et après bien sûr un chèque de caution qui est de 200 € pour la prise de matériel.

Florian CASTOR : Je me permets de rebondir sur tes précisions et je te remercie, 2 choses aucune possibilité pour une entreprise, un particulier, un commerçant de s'affranchir de ces frais de location s'il décide lui-même par propres moyens de venir récupérer matériel au point A pour l'emmener au point B et le ramener sur les horaires désignés, sur le document je ne vois pas cette possibilité et également on demande « demande d'utilisation de lieux et de matériels » ça nécessite pour les agents techniques un état des lieux entrant et sortant et ça également je ne le vois pas notifié sur le document, c'était mes deux remarques que j'avais à faire.

Patrick BALEH : Tout à fait, déjà on est repartis sur des documents existants après c'est vrai qu'on peut préciser pas mal de choses dessus qu'on pourrait dire le matériel faire un état des lieux, regarder s'il y a une rayure comme quand on loue une voiture par exemple, je suis d'accord mais, après il va falloir que les personnes viennent en début d'après-midi regarder si tous les bancs ils s'ouvrent s'ils en prennent une dizaine, mais je suis d'accord.

Florian CASTOR : J'ai envie de dire si à partir du moment où c'est un nouveau fonctionnement et Crémieu en prenant ce type de fonctionnement est loin d'être la seule, je dis juste que j'entends bien que c'est un document qui existait, qui a été travaillé peut-être pour le peaufiner, mais je trouve que en l'état et j'aurais le même discours pour « associations », je trouve qu'il n'est pas assez abouti dans les différents cas de figure que l'on peut rencontrer, sans forcément faire des pavés d'une dizaine de pages, mais je trouve que ne serait-ce que les deux questionnements, je pense que cette imprécision sur ce type de document me paraît un peu prématuré pour être soumis au vote ce soir.

Patrick BALEH : ça reste quand même des tables, des chaises et puis ça reste de l'occasion...

Florian CASTOR : ça reste quand même des montants qui ne sont pas petits pour un particulier...

Patrick BALEH : Après si c'est un banc une table ça sera au prorata je pense...

Madame la maire : vous étiez en commission « assos et gestion des salles municipales », vous vous êtes vu un certain nombre de fois, quatre fois...

Patrick BALEH : Et sans compter qu'on s'est vus aussi avec les services de la mairie de plusieurs fois, on s'est rencontrés avec beaucoup de monde pour pouvoir avoir des prix qui correspondaient à la demande et on s'est vraiment bien renseignée autour de nous pour savoir ce qui se faisait et ce qui se faisait pas quoi.

Madame la maire : Donc pour finir c'est vrai que c'est un beau travail collégial qui a été fait, ça a pas été fait vraiment en dépit du bon sens et quatre réunions des élus de la majorité comme de la minorité un terrain d'entente et c'était quelque chose quand même qui, pour avoir assisté à une de ces réunions c'était vraiment un travail intéressant avec une belle collégialité.

Alain MOYNE-BRESSAND : Et le prix linéaire pour la mise à disposition de locaux communaux, par exemple sous la halle, il est de combien ?

Madame la maire : Vous avez tous les tarifs dans les documents que vous avez eus.

Alain MOYNE-BRESSAND : Exact mais je souhaite que cela soit bien dit, que le public l'entende, qui l'écoute et sache combien cela coûte d'avoir la mise à disposition de la halle par exemple, cela peut être d'autres lieux, combien cela va leur coûter.

Florian CASTOR : Alain, si je peux me permettre dans deux points le sujet sera abordé et je pense que Patrick aura l'occasion d'annoncer ces différents prix sur le point qui sera...

Patrick BALEH : Voilà c'est ce que j'allais dire sur les points d'après on pourrait y venir mais là pour l'instant c'est un point sur les commerçants et c'est surtout du matériel et après on aura...

Madame la maire : Alors c'est vrai comme je l'ai dit ça a été un beau travail collégial entre tous les élus de la commission pour répertorier tous les bâtiments publics utilisés par nos associations mis à disposition, aussi pour mettre à jour une tarification claire et objective, dans un souci d'équité, et pour élaborer des critères précis, dans ce qu'on va voir à présent, dans l'attribution des subventions conformément aux recommandations de la chambre régionale des comptes. Vous savez à quel point j'apprécie cette transparence et ce souci d'équité, je tiens à présent à rappeler la notion de « prise illégale d'intérêts », la prise illégale d'intérêts est pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité, C'est pourquoi nous étendons le texte effectivement, alors c'est l'article 432-12 du code pénal et effectivement sont concernés par ce présent texte les liens de proche parenté c'est-à-dire ascendant, descendant ou collatéraux de premier degré qui conduisent à considérer l'élu comme personnellement intéressé, c'est à dire que pour tout ce qui va avoir trait aux textes qui vont suivre de la vie associative, je demanderai à tout élu qui est membre du bureau d'une association, qui est adhérent d'une association ou dont le conjoint ou l'enfant est adhérent d'une association de bien vouloir sortir afin d'éviter le conflit d'intérêts, à titre personnel et pour toute transparence mon époux et une de mes filles étant membres d'associations je vais quitter le conseil.

Florian CASTOR : Uniquement pour cette délibération ?

Gaëlle MULARD : Pour les délibérations concernant les associations.

Alain MOYNE-BRESSAND : Et alors les membres de l'EPIC ?

Gaëlle MULARD : Oui c'est une association tout à fait.

Patrick BALEH : C'est une association crémolane, tout ce qui est association crémolane...

Alain MOYNE-BRESSAND : Donc je dois sortir.

Gaëlle MULARD : Oui.

Patrick BALEH : Parce que vous êtes susceptible d'avoir une salle ou...

Florian CASTOR : Alors personnellement non, mais puisque c'est aussi les adhérents je suis dans la nécessité de sortir, ça me chagrine énormément que ce soit sur ce mode de fonctionnement puisque j'avais un certain nombre d'interrogations à faire valoir, alors je ne sais pas si en attestant sur l'honneur qu'aucune demande en mon nom ça peut fonctionner, néanmoins est ce qu'on pourrait me permettre en « questions diverses » peut-être, de pouvoir aborder certains points qui nécessitent je le pense vraiment, de la discussion au sein de ce conseil sans forcément remettre en cause la commission qui a travaillé dessus ?

Gaëlle MULARD : Alors je vais parler sous le couvert un petit peu de notre juriste, je ne suis pas certaine que ce soit possible Florian puisque tu vas être intéressé à toutes les décisions mais je comprends que ce soit très compliqué de sortir mais normalement voilà quand on est une personne intéressée, c'est le terme légal, on n'a même pas le droit de participer aux discussions, ce qui exclut de fait les questions.

Florian CASTOR : Sur le principe je ne suis pas contre, c'est juste que ça aurait été intéressant d'en être informé au préalable parce que j'aurais peut-être pu prendre d'autres dispositions afin de participer à cet échange, et là finalement, même si l'article est là et c'est le code pénal, j'ai l'impression d'être pris en otage sur mon rôle de conseiller qui a des arguments je pense entendables pour le bien-être des associations, des commerçants, et malheureusement de ne pas pouvoir en faire part, je me retrouve en fait...

Gaëlle MULARD : C'est la loi.

Mesdames et messieurs FLORES Isabelle, ABELIN GENEVOIS Kariman, BERCHOUX Laurianne, BOIS Pierre-Yves, CASTOR Florian, DESMURS-COLLOMB Virginie, FAVRE Elisabeth, GENEVOIS Christophe, GEOFFRAY Sébastien, GRECIET Philippe, JEANSONNE CASTANEDA Julie-Isabelle, MOYNE-BRESSAND Alain, RIOU Kevin, ROCHE Pascal, SNYERS Alain et VINCON Coline se retirent pour les débats et votes des délibérations D2025_009 à D2025_012 afin d'éviter tout risque de prise illégale d'intérêts.

Madame Gaëlle MULARD, 1^{ère} adjointe, assure la présidence de l'assemblée en remplacement de madame la maire. Madame MULARD constate que 6 élus siègent désormais au conseil municipal, le quorum de 12 élus n'étant pas atteint, les délibérations D2025_009 à D2025_012 ne pourront être débattues ni votées au cours de la présente séance. Une nouvelle séance du conseil municipal sera donc organisée dans les prochains jours, conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Après le retour des élus s'étant retirés, madame la maire constate que les questions orales envoyées par le groupe « S'unir pour Crémieu » sont arrivées hors-délai, elles seront donc traitées lors de la prochaine séance du conseil municipal, conformément au règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire lève la séance.